

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 21/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 1^{er} avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	X		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint			RODRIGUEZ François
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	X		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	X		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	X		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	X		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	X		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	X		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	X		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	X		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	X		
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		X	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214.23 et suivants,
Vu la Loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération de la présente séance approuvant le CFU de l'exercice 2024,

Vu la délibération du 2 décembre 2024 approuvant la clôture du budget annexe « Lotissement Vincent »,

Vu la délibération du 7 avril 2025 approuvant le CFU 2024 du Lotissement Vincent,

Considérant que le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 554 085.82 €
- Un excédent reporté de : 0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 554 085.82 €

- Un déficit d'investissement de : 653 163.05 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 88 438.94 €

Soit un besoin de financement de : 741 601.99 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à 14 VOIX POUR, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	554 085.82 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	554 085.82 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) :	1.42 €
--	--------

Dont

Résultat reporté en fonctionnement BP (002) :	0.00 €
---	--------

Résultat reporté en fonctionnement Lotissement VINCENT (002) :	1.42 €
--	--------

Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	653 163.05 €
---	--------------

Le secrétaire



Le Maire



Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le : 14/04/2025

Et de la transmission à la sous-préfecture : 14/04/2025